

CHERS ADHERENTS et AMIS,

- **Tous les adhérents à jour de leur cotisation 2023 2024 se doivent de participer à l'Assemblée** du 16 Février 2024, ceux en cours de réadhésion ou d'adhésion, peuvent participer activement à l'AGOA sous condition de régulariser leur cotisation annuelle avant l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.
 - Obligation légale pour toute association, cela donne du sens à l'activité et à la vie démocratique de celle-ci, Cela est utile aux adhérents, aux administrateurs, car **c'est l'occasion d'un débat.**
 - Les comptes et le bilan des activités de l'année antérieure vous seront présentés : recettes, dépenses, résultat, et analyse des coûts des soirées, budgets prévisionnels de l'année en cours, et n + 1 ainsi que les choix thématiques à faire dans l'intérêt de tous.
 - c'est l'occasion d'être à l'écoute des orientations et choix des adhérents afin de préparer l'avenir.
 - les questions sont les bienvenues avant l'AG, par email, courrier, SMS, tél, mais également au cours de l'AG.
 - Les candidatures au poste d'administrateur sont à présenter par retour d'email, ou courrier au plus vite. (**voir la fiche candidature avec les conditions en PJ n°2**).
 - Evitons-nous une seconde AG, nous y serions contraints faute de quorum atteint.,
- En cas d'empêchement, vous pouvez et devez, vous faire représenter en donnant vos consignes de vote, ou pas par procuration (**voir la convocation et la procuration avec les conditions en PJ n°1**).
- NB : Votre Président-fondateur, par éthique, ne prend jamais de procuration à son nom.**

Renseignements : auprès des Administrateurs du CA, par email, au 06 60 77 02 31, ou site WEB, ampelopale.fr :

- Christine Cousin Vice-Présidente, communication, marketing,
- Pascal Deguine Trésorier adjoint, Chevalier du Goblet, responsable cave,
- Lionel DeParis Trésorier Principal,
- Jean Luc Dolique Secrétaire adjoint, chevalier du gobelet, officier de bouche, responsable voyages
- François Hennequin Organisateur, compte rendu organoleptique, responsable du site WEB,
- Vincent Hennequin Secrétaire, contrôleur général, responsable voyage,
- Jacques Lanneau Trésorier adjoint, Responsable cave et programme, chevalier du gobelet,
- Jean Pierre Navet, Président, responsable de l'organisation générale,

Date et Lieu : vendredi 16 Février 2024 à la salle La Grange (Duhamel) à GROFFLIERS.

- RDV à 19h30, l'AG commencera à 19h45.
- Conférence-dégustation, thème « transversale de Meursault bl, suivie d'un buffet.

NB : Les invités non-adhérents peuvent participer, mais sans prise de parole et sans droit de vote à l'AG.

ORDRE DU JOUR

- 1°) **Rapport d'activités, moral et environnemental du Président** pour l'année 01 09 2022 au 31 08 2023.
Questions - réponses
Mise au Vote du quitus
- 2°) **Rapport financier du Trésorier** année 2022 2023, budgets prévisionnels et perspectives 2023 - 2024.
Questions -réponses
Mise au Vote du quitus sur la gestion et les comptes 2022-2023.
- 3°) **Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.**
Mise au Vote pour le choix de 9 Administrateurs.
- 4°) Questions diverses des adhérents sur l'organisation et gestion du club.

Excellente soirée et bon buffet à tous, Amicalement,

Pour le CA, le président, Jean Pierre Navet 06 60 77 02 31 jp.navet@free.fr -site WEB : ampelopale.fr

ASSOCIATION AMPELOPALE - CLUB D'ŒNOLOGIE de GROFFLIERS CONVOCAATION



Conformément à l'article 14 des statuts de l'Association Ampélopale - Club d'Œnologie
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE (AGAO)
Vendredi 16 Février 2024 à 19H30 salle Marie Anne Duhamel (La Grange) à GROFFLIERS
Bilan annuel du 01 09 2022 au 31 08 2023

Convocation et Ordre du jour pour l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire. (AGAO)

NB : 1°) Les pièces jointes (PJ-1et PJ-2) sont jointes à la convocation ordre du jour ci-dessous :

PJ-1 Procuration Pouvoir pour personnes absentes qui souhaitent se faire représenter à l'AGAO du 16 02 24.

PJ-2 Fiche de Candidature à l'élection d'Administrateur au Conseil d'Administration d'AMPELOPALE.

2°) Les autres pièces : rapport d'activités, rapport moral et environnemental, bilan et compte de résultat au 31 08 2023, pour l'année 2022-2023 ... seront remises sur place le jour même, ou par voie d'email.

ORDRE DU JOUR du vendredi 16 02 2024 - LIEU : salle Marie Anne Duhamel (dite la Grange) à Groffliers,
-ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE de l'association CLUB AMPELOPALE

1 ° - RAPPORT D'ACTIVITES, MORAL et ENVIRONNEMENTAL du PRESIDENT année du 01 09 2022 au 31 08 2023 et PERSPECTIVES 2023-2024- et 2024-2025

2 ° - RAPPORT FINANCIER 2022-2023 et BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024 du TRESORIER.

3 ° - ELECTION des ADMINISTRATEURS en remplacement du tout sortant, par les seuls adhérents à jour de cotisation pour l'année 2023 -2024 et à jour du droit d'entrée pour les nouveaux.

4 ° - QUESTIONS DIVERSES des adhérents.

Partie ci-dessous à retourner si nécessaire, au plus vite afin de préparer les listes.

PJ n° 1 - Partie ci-dessous à retourner en cas d'absence le jour de l'AGAO - Association - CLUB AMPELOPALE

PROCURATION POUVOIR

POUR PARTICIPER A L'AGAO du 16 Février 2024

Je soussigné(e) (Prénoms et Nom).....

Demeurant à

Adhérent du club d'œnologie « Ampélopale » à GROFFLIERS, déclare être à jour de ma cotisation annuelle 2023- 2024 et du Droit d'Entrée pour les nouveaux adhérents.

L'ordre du jour m'ayant été communiqué, je donne pouvoir (1) pour prendre en mon nom toutes les décisions et participer aux votes prévus à l'ordre du jour, avec ou sans consignes de vote, à M ou Mme afin de me représenter à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du vendredi **16 Février 2024**.

Fait à Le :

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Consignes de vote :

.....

.....

.....

(1) Extrait des statuts du club : Article 17 -ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - PROCURATION - SCRUTIN

Tout membre adhérent, en cas d'empêchement peut se faire représenter, **mais exclusivement par un autre membre adhérent lui-même à jour de ses droits d'entrée et cotisation.**

Il lui faudra en qualité de mandant remettre une procuration dûment remplie, datée et signée, soit :

- au nom d'un mandataire-adhérent de son choix nommément désigné,
- ou remettre cette procuration sans attribution nominative de représentativité **au secrétaire de séance** qui se chargera de l'attribuer à un membre Adhérent présent ce jour à l'A.G.O
- Tout membre Adhérent présent à l'A.G. **ne pourra représenter plus de 2 procurations**, les procurations excédentaires, donc détenues au-delà de la 2^{ème} par un même mandataire seront annulées si elles sont à son nom en qualité de mandataire, celles sans attribution nominative de représentativité seront réparties par le Secrétaire de séance auprès des adhérents présents, et ce, sans jugement de destination.



Association Culturelle - Club d'Œnologie
11 La Place - Mairie de Groffliers
62600 GROFFLIERS

Association Loi 1901 n° W624 001 301
Déclaration 31 12 2008 - JO du 17 01 2009 n°961
Site WEB :ampelopale.fr - jp.navet@free.fr - 06 60 77 02 31
Trésorier Lionel DEPARIS - Président Jean Pierre NAVET

PJ n° 2 - A retourner au plus vite, si vous souhaitez être candidat à un poste d'administrateur

**ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CLUB « AMPELOPALE » VENDREDI 16 Février 2024**

FICHE DE CANDIDATURE

POUR UN MANDAT D'ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je soussigné(e)
Demeurant à
membre actif du club « AMPELOPALE » à GROFFLIERS, reconnais être à jour de mes cotisations 2023-2024, dépose ma candidature à l'élection de membre du Conseil d'Administration.
Fait à
Le :
Signature :
.....

Conformément à l'article 7 des statuts du club

NB : ne peut être candidat au poste d'administrateur du CA du club d'Œnologie Ampélopale que celui qui remplit les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans révolus,
- Etre inscrit au club d'Œnologie Ampélopale pour l'année en cours 2023 -2024,
- Etre à jour de sa cotisation annuelle d'adhérent 2023-2024, et de son Droit d'Entrée,
- Etre membre actif,
- S'engager à défendre les intérêts éthiques, moraux et financiers du Club d'œnologie AMPELOPALE,

NB : Afin de préparer l'AGAO, les fiches de candidatures (**ce présent document**) sont à **retourner impérativement au plus tard pour le 14 Février 2024 au soir**, soit :

- par courrier simple le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse officielle suivante ;
Monsieur le Président d'AMPELOPALE - Association Culturelle - Club d'Œnologie,
11 La Place - Mairie de Groffliers, 62600 GROFFLIERS
- sous enveloppe «en ville» auprès du secrétaire du club ou toute personne élue au CA.
- ou par email à : jp.navet@free.fr -(Infos au 06 60 77 02 31).

NB : Néanmoins les candidatures spontanées reçues jusqu'au jour même de l'AG annuelle ordinaire sont acceptées, mais pour des raisons techniques d'impression, les noms et prénoms de ces candidats spontanés ne pourront figurer imprimés sur la liste des candidats qui se sont déclarés avant le 18 janvier 2023, et en conséquence, seront donc ajoutés manuscritement par les adhérents-électeurs qui souhaiteraient voter pour ces candidatures spontanées.

